

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION DES
SYSTEMES D'IMPRESSION AVEC MAINTENANCE ET FOURNITURES DE
CONSOMMABLES – POUR UNE DUREE DE 5 ANS**

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la convention de groupement de commande signée entre la CCFL et ses communes membres pour la fourniture de systèmes d'impression avec maintenance et fournitures de consommables ;

Considérant que la consultation lancée par la CCFL coordonnateur du groupement a abouti à l'attribution du contrat-cadre à la société ESI pour une durée de 5 ans jusqu'au 26.01.2030 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec la société ESI France (1 rue George Cuvier – 67610 LA WANTZENAU) un contrat de location de 6 copieurs pour les services municipaux et les écoles, pour une durée de 5 ans à compter du 01 janvier 2026, pour un loyer trimestriel de 959.52€ ht un tarif à la copie de 0.002€ ht pour le noir et blanc et de 0.02€ ht pour la couleur.

ARTICLE 2 : Que la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 15 janvier 2026

DEC2026_004

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

